

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 07/2024

OBJET
PARTICIPATION DES
COMMUNES 2024 – SECTION
FONCTIONNEMENT

Date de la convocation le :
26/02/2024

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le
07/03/2024

Liste des délibérations publiée sur
le site internet du complexe sportif
de l'Oumière le 07/03/2024
complexe-sportif-de-loumiere.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT (Arrive après le vote de la délibération n° 02/2024), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Absente excusée : Mme Agnès DENIEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 07/2024

PARTICIPATION DES COMMUNES 2024 – SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président informe de la participation des communes du nord du canton pour l'année 2024 selon les nouveaux effectifs de l'année scolaire 2023/2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : **FIXE** le montant des participations communales de la façon suivante :

COMMUNES	Nombre d'élèves 2023 / 2024	ANNEE 2024
Saint-Pierre d'Oléron	204	276 436 €
Saint-Georges d'Oléron	121	135 910 €
Saint-Denis d'Oléron	42	47 175 €
La Brée les Bains	12	13 479 €
TOTAL	379	473 000 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 07 mars 2024.

Le Président,
Patrick GAZEU